

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 78 (2016)

Artikel: Une barque chrétienne au XVIIe siècle
Autor: Forclaz, Bertrand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE BARQUE CHRÉTIENNE AU XVII^E SIÈCLE

L'Ancienne Confédération, comme le reste de l'Europe au XVII^e siècle, était traversée par des frontières confessionnelles qui provoquaient de vifs conflits. Le témoignage du patricien neuchâtelois Abraham Chaillet, qui assista un ami catholique soleurois dans ses dernières heures, montre la perméabilité de ces frontières et la convivialité qui pouvait caractériser au quotidien les rapports entre catholiques et protestants.

PAR BERTRAND FORCLAZ

Responsable du soutien à la recherche à la HEP Fribourg et chargé de cours en histoire moderne à l'Université de Fribourg, l'auteur est spécialiste de la coexistence confessionnelle aux Pays-Bas et en Suisse à l'époque moderne.

Page suivante:
Bibliothèque Publique
et Universitaire
de Neuchâtel, ms. A 636,
f. 13v, extrait du *Mémoire*
d'Abraham Chaillot
pour l'année 1652.

UNE MORT CHRÉTIENNE

«L'onzieme octobre [1652] le sieur Werner Mintschy du Conseil estroit de Solleure estant tombé mallade des quelques jours au parravant ici en sa maysson, toutes ses gens estoient desja en allé du costé de Solleure, me priast le conduyre à basteau à Solleure. Partismes le dict jour bien couverts envyron les dix heures de la nuict, décéda entre le pont de Thielle et le pont de Cressier dans le basteau. Je le consolay au mieux possible mourrut fort paisiblement. J'avoys dès Auvernier mandé un homme à cheval au curé de Cressier, nous venir attendre au port dudict lieu, ce qu'il fist, ne fayssoit que de rendre les derniers soupirs. C'estoit proche des troys heures du matin. J'allay en la maysson de Monseigneur de Mollondin luy en donner advits et me commandat de le condhuyre avec le dict curé jusques à Solleure, ce que je fits. Je le suyvis en son ensevelissement, on fist beaucoup de seremonies à l'antour de son corps on luy fist un service en la grande église. On l'ensevelict au millieu de l'église des Cordeliers.»¹

Ce récit, qui est tiré du *Mémoire des choses remarquées par moi Abraham Chaillot*, décrit l'assistance apportée par l'auteur à un ami en ses derniers moments. Abraham Chaillot appartenait à une famille patricienne neuchâteloise, qui possédait des biens fonciers et dont les membres étaient magistrats, pasteurs, officiers au service étranger. Il a rédigé vers la fin de sa vie ce *Mémoire*, dans lequel il narre les événements familiaux, relate les récoltes ou les péripéties de la Guerre de Trente Ans – *Mémoire* à ce jour encore inédit, à l'exception d'extraits publiés à la fin du XIX^e siècle. Chaillot est resté largement oublié ; il est pourtant exceptionnellement intéressant pour l'historien – et notamment pour l'historien de la coexistence confessionnelle. En effet, ce que Chaillot ne dit pas, c'est la différence confessionnelle : alors que lui-même était réformé, son ami Werner Mintschy (ou Müntschi), le curé de Cressier et le troisième personnage mentionné par la source, «Monseigneur de Mollondin», autrement dit Jacques d'Estavayer-Mollondin, gouverneur de la principauté de Neuchâtel, étaient catholiques – une dimension presque complètement passée sous silence par le narrateur. Nous avons donc affaire à ce que l'on peut appeler une «barque chrétienne», qui dépasse les frontières confessionnelles. Ces quatre personnages, réunis par les circonstances, transcendent la différence confessionnelle non par des discours savants, mais dans la vie quotidienne – et à un moment essentiel, celui de la mort.

Cette barque chrétienne nous servira de fil rouge au fil de ce texte, dans lequel je présenterai et analyserai les différents contextes dans lesquels ce récit prend son sens, et réfléchirai à son apport à l'histoire des relations

¹ Bibliothèque Publique
et Universitaire de
Neuchâtel (BPUN),
Ms A 636, f. 13v/14r.

1652

juin

Le premier de juin plus de la petite brèche sans aulong
 tonnerre sur tout sur l'ormont et de la corolle et
 le combat n'ont pas tant ici ne s'est pas de dommage
 si on ne parloir plus et tonnerre. Long par trop a
 de verser sur la grosse plume, par force fort et and et
 brach et par force tonnerre a plus de la sur la nuit
 auoit fort et and le iour. Et d'atour et tonnerre et d'ne
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de montagne
 le 2. fort et and. et la nuit et d'atour et tonnerre et
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de la montagne

juillet

August

Le premier de juillet et d'atour et tonnerre et grosse plume
 le 2. fort et and le iour. Et d'atour et tonnerre et d'ne
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de montagne
 le 2. fort et and. et la nuit et d'atour et tonnerre et
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de la montagne

Septembre

Le 20. furent faictes les nopces de mon frere Jean Gallier
 avec Barbel fille de Jean Joyeux qui estoit filz de Jean le
 Capreux. Les nopces furent faictes le 20. d'atour et tonnerre et d'ne
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de montagne
 le 2. fort et and. et la nuit et d'atour et tonnerre et
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de la montagne

Octobre

Le premier d'octobre le 2. Vierge de Mintegge du Confort et de la
 de Joliverre. Et tant tomba maladie de quelques iours au
 paravant ici en la Maysson. toute fut d'ne et d'atour et tonnerre et d'ne
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de montagne
 le 2. fort et and. et la nuit et d'atour et tonnerre et
 grosse plume. Le bouillir de la. Le long de la montagne

interconfessionnelles à l'époque moderne, autour des frontières confessionnelles. L'application du concept de frontière à l'histoire des relations confessionnelles dans l'Europe moderne est en effet féconde, comme l'ont montré plusieurs travaux, à commencer par ceux d'Etienne François à la fin des années 1980, puis ceux de Keith Luria et Christophe Duhamelle plus récemment. Ces travaux ont montré que les frontières servent d'un côté à délimiter et séparer – elles sont étanches – mais de l'autre qu'elles servent à relier et qu'elles sont donc poreuses. Ici, il s'agira de déterminer dans quelle mesure elles sont poreuses ou au contraire étanches.

Pourquoi poser cette question – et pourquoi s'intéresser à la coexistence ? Parce que les frontières confessionnelles constituent une clé de lecture fondamentale pour comprendre l'histoire de la Suisse et de l'Europe jusqu'au milieu du XX^e siècle et que l'étude de la coexistence présente un intérêt indéniable pour les sociétés européennes actuelles.

LA FIXATION DES FRONTIÈRES CONFESSIONNELLES

Prenons notre barque chrétienne, et intéressons-nous à son trajet – il va de la ville de Neuchâtel, qui est réformée, à la ville de Soleure, catholique, en passant par des territoires successivement catholiques et réformés : la barque quitta le lac de Neuchâtel par le canal de la Thièle, puis entra dans le lac de Bienne, avant de remonter l'Aare jusqu'à Soleure. Le curé de Cressier vint à pied jusqu'au canal de la Thièle pour embarquer, avant que Chaillet ne quitte la barque pour aller avertir le gouverneur du comté de Neuchâtel, qui habitait précisément Cressier. Comment s'explique une géographie confessionnelle aussi morcelée ? A partir des années 1530, le comté de Neuchâtel adopta la Réforme, à l'exception de la châtelainie – ou seigneurie – du Landeron, qui resta catholique et dont faisait partie le village de Cressier, où officiait le curé mentionné par la source. Soleure, le canton dont était issu le mourant, Werner Müntschi, était également resté catholique – après avoir penché vers la Réforme au tournant des années 1530. On a là affaire à une fixation des frontières confessionnelles selon un principe de territorialisation : le canton de Soleure était entièrement catholique, tandis que le comté de Neuchâtel était traversé par la frontière confessionnelle, avec une enclave catholique au milieu de régions réformées.

On observe donc une frontière confessionnelle territoriale, fixée dans le cas de Neuchâtel de façon précoce. S'y superpose une autre frontière, que l'on peut définir comme statutaire, entre le souverain et ses sujets. Le comté – puis principauté – de Neuchâtel appartenait aux XVI^e-XVII^e siècles à

une famille noble française, les Orléans-Longueville, restée catholique. Comment expliquer cette deuxième frontière ? Par les statuts politiques des sujets de Neuchâtel d'une part, et du Landeron d'autre part. Les bourgeois de Neuchâtel bénéficiaient non seulement de droits importants, mais aussi de l'appui du puissant canton réformé de Berne en vertu d'un traité de combourgeoisie, tandis que les bourgeois du Landeron étaient alliés au canton catholique de Soleure par un traité similaire.

En vertu de la coexistence durable qui s'établit entre le souverain et ses sujets de confessions différentes, le comté de Neuchâtel constituait une exception notoire à l'adage *Cujus regio, ejus religio* (« La religion du prince est celle des sujets »). Il résista à l'homogénéisation confessionnelle qui fut plutôt la norme dans la Confédération à partir de 1530, et dans le Saint-Empire à partir de la Paix d'Augsbourg en 1555. Le régime qui caractérise le comté se rapproche plutôt de celui de celui des Pays-Bas, où la liberté de conscience fut reconnue à partir de la fondation des Provinces-Unies en 1579, et de celui de la France en 1598, où l'Edit de Nantes garantit à la minorité réformée la liberté de conscience, et même la liberté de culte dans certaines villes.

LA VIOLATION DES FRONTIÈRES CONFESSIONNELLES

Revenons maintenant à notre source, et intéressons-nous maintenant de plus près au passager mourant de la barque, le Soleurois Werner Müntschi. Riche apothicaire de son état, il possédait des vignes et une maison à Neuchâtel, où il séjournait avec « ses gens » lorsqu'il fut pris de malaise – on peut penser qu'il ne passait qu'une partie de l'année à Neuchâtel, puisqu'il occupait des fonctions politiques importantes à Soleure. On a ici affaire à un premier « déplacement » de la frontière confessionnelle, puisque Müntschi ne disposait pas de la liberté de culte à Neuchâtel : la présence d'un catholique dans une ville réformée remet en effet en cause l'uniformité confessionnelle de la population. La question du culte catholique s'était posée de manière aiguë quelques décennies plus tôt lorsque le comte d'alors, le duc Henri II d'Orléans-Longueville, avait fait dire la messe au château de Neuchâtel. Les pasteurs y avaient vu une remise en cause de l'exclusivité du culte réformé dans la ville et étaient entrés en conflit avec le comte. Avec le soutien des bourgeois de Neuchâtel, eux-mêmes appuyés par Berne, ils étaient parvenus à faire interdire la messe au château. C'est ainsi que Müntschi, s'il séjournait à Neuchâtel et qu'il voulait assister à la messe, devait se rendre au village de Cressier distant d'une dizaine de kilomètres.

Les modalités du séjour des catholiques à Neuchâtel étaient donc étroitement encadrées d'un point de vue confessionnel : il s'agissait d'éviter toute menace sur l'exclusivité du culte réformé. Ce cas illustre cependant trois violations possibles de la frontière confessionnelle : du fait de la mobilité des individus ; du fait de conflits portant sur la liberté de culte ; du fait de la politique du souverain. Bien des recherches restent à mener dans ces trois domaines, dans la Confédération et au-delà. On sait par exemple que la mobilité des apprentis protestants employés par des artisans à Fribourg était une réalité dans les années 1580, jusqu'à ce que les autorités les placent devant l'alternative de se convertir ou de quitter la ville. Quant aux conflits relatifs à la liberté de culte en Europe, on retiendra ceux générés par l'action de Louis XIV dans le dernier quart du XVII^e siècle. Dans la partie des Provinces-Unies qu'il occupa au cours de la Guerre de Hollande, au début des années 1670, le Roi-Soleil octroya ainsi la liberté de culte aux catholiques, ce qui entraîna des tensions avec les réformés dépossédés de l'exclusivité dont ils bénéficiaient auparavant.

Dernière modalité de cette violation des frontières confessionnelles, la politique du souverain. A Neuchâtel, elle resta sans conséquence en raison de la faiblesse politique et militaire du souverain. Dans d'autres territoires de la Confédération et du Saint-Empire, en revanche, elle entraîna un déplacement des frontières confessionnelles, avec une recatholicisation au moment de la Contre-Réforme, soit au tournant du XVII^e siècle, puis dans le cas du Saint-Empire, pendant la Guerre de Trente Ans.

Ces violations des frontières confessionnelles montrent donc leur caractère changeant, les tentatives de les déplacer, les difficultés des acteurs à accepter ces frontières – mais aussi le pragmatisme dont ils pouvaient faire preuve. Ces situations ont en effet un point commun : la violation des frontières confessionnelles s'accompagne d'un dépassement.

LE DÉPASSEMENT DES FRONTIÈRES CONFESSIONNELLES

Dans le cas de notre barque chrétienne, en quoi consiste ce dépassement ? L'auteur du récit, Abraham Chaillet, fit appel à un prêtre catholique pour son ami mourant. En attendant le prêtre, il donna à son ami une assistance spirituelle au moment suprême, avant d'accompagner la dépouille de Müntschi à Soleure en compagnie du curé et de participer à ses funérailles à Soleure. Relatant tout cela à la fin de sa vie à l'attention de ses enfants, Chaillet ne ressent jamais le besoin de se justifier. Il passe

la différence confessionnelle presque complètement sous silence, comme s'il fallait la mettre entre parenthèses, comme si elle n'importait pas. On a ici affaire à deux types de dépassements de la frontière. D'une part les relations quotidiennes, pacifiques, voire amicales, entre catholiques et protestants – on peut parler ici de convivialité ; de l'autre la participation au culte de l'autre, ici associée à un voyage puisque la messe n'était pas autorisée à Neuchâtel – on parlera à cet égard de curiosité.

Comment expliquer ces deux éléments dans le cas de Chaillet ? Son *Mémoire* est avare de détails, comme le sont souvent les écrits personnels, genre auquel appartient cette source. Le document témoigne toutefois des bonnes relations de Chaillet et de sa famille avec des catholiques, notamment avec les gouverneurs qui se succédèrent à Neuchâtel, et en particulier avec Jacques d'Estavayer-Molondin. Ce sont donc ici d'autres identités sociales (armée, patriciat) qui prennent le pas sur leur appartenance confessionnelle. Il y a aussi, très clairement, chez Chaillet, la conscience d'une appartenance commune à la chrétienté, dont atteste cette phrase significative et émouvante de son *Mémoire* : « Je le consolay du mieux que possible ». Il s'agit ici d'une consolation spirituelle : en l'absence du prêtre, Chaillet était penché vers son ami lorsque celui-ci vit l'angoisse du trépas – cette phrase illustre donc les possibilités de ce « fond commun », mais aussi ses limites, puisque Chaillet ne put pas lui donner la dernière onction, le sacrement que seul un prêtre catholique est à même d'administrer aux mourants.

Quant au second élément, la participation de Chaillet à une messe et plus globalement son exposition au catholicisme, il renvoie bien sûr à la convivialité, comme dans le cas des funérailles de Müntschi, mais aussi à la curiosité – Chaillet avait visité des églises catholiques lors de séjours en Franche-Comté. Cette curiosité ne s'accompagne toutefois d'aucun attrait pour les pratiques rituelles catholiques, d'aucune nostalgie pour des traditions perdues après la Réforme. Il semble plutôt réticent, étonné, voire critique face aux « nombreuses cérémonies faites à l'entour [du] corps [de Müntschi] » dans le rituel catholique. Tout se passe comme si, après un relatif rapprochement d'avec le catholicisme au moment de la mort de son ami, il s'en éloignait à nouveau une fois confronté à des rites qu'il ne partageait pas. On voit donc comment, à l'échelle d'un individu, dépassement et affirmation des frontières confessionnelles peuvent s'alterner.

Neuchâtel n'est qu'un cas parmi tant d'autres où l'on retrouve ces différentes modalités de dépassement de la frontière confessionnelle. Que ce soit dans la Confédération, en France ou dans les Provinces-Unies, l'on

observe ces relations quotidiennes dans une variété de contextes : dans les relations amicales ou familiales, sans oublier les relations de travail entre patrons et apprentis, entre artisans et clients, etc. A Fribourg, en 1630, c'est à un architecte bernois réformé que les autorités firent appel pour la reconstruction du chœur de la collégiale Saint-Nicolas ! Partout, les autorités ecclésiastiques tentèrent d'empêcher ces dépassements de la frontière confessionnelle – avec un succès toutefois limité.

On voit donc ici comment des individus de confession différente, au jour le jour, pouvaient coexister, développer des liens, faire preuve d'ouverture à l'autre, plus d'un siècle après la Réforme.

CONCLUSION

Que retenir de ce cas d'étude, et que nous dit-il des frontières confessionnelles et de la coexistence ? Il documente tout d'abord différents moments de la coexistence et de la frontière confessionnelle : moment de la porosité, associé au dépassement individuel de cette frontière dans la vie quotidienne ; moment d'affirmation identitaire et de confrontation, associé aux rites et à une dimension collective ; moment de curiosité enfin, contre moment de crispation et de refus. Ces mouvements parfois contradictoires sont aussi liés au régime de coexistence neuchâtelois qui combine territorialité confessionnelle et coexistence entre un souverain et des sujets de confession différente. Ce régime donne plus de poids au moment de la porosité qu'à celui de l'affirmation et de la confrontation, en comparaison avec des situations de coexistence de type paritaire, où les conflits liés aux processions et aux fêtes revêtent une place centrale. Ce cas permet ensuite de réfléchir à l'apport des écrits personnels pour l'étude de la coexistence confessionnelle. Là où d'autres sources – ecclésiastiques, administratives ou judiciaires – feraient pencher la balance du côté de l'affirmation plutôt que du franchissement des frontières, l'analyse d'écrits personnels tels que le *Mémoire* de Chaillet permet d'inclure toutes ces dimensions, en descendant au niveau individuel. Le cas choisi est d'autant plus intéressant que Chaillet n'est ni un militant réformé partant en guerre contre des catholiques au cours de la Guerre de Trente Ans, ni un protestant qui se convertit au catholicisme. C'est précisément son intérêt : ce n'est pas un individu exceptionnel – si ce n'est par la source qu'il a laissée, qui met en lumière les différents moments de la coexistence.

A un niveau plus général, ce cas permet de réfléchir aux frontières confes-

sionnelles dans une dimension typologique – entre la Confédération et les autres territoires étudiés – et diachronique. La Confédération se distingue par la précocité (dès 1530) de la fixation de frontières confessionnelles qui sont claires, précises, hautement codifiées; elle constitue le premier terrain d'émergence d'un régime de territorialité. On peut opposer ce type au régime de mixité qui prévalut aux Provinces-Unies, où les frontières confessionnelles étaient plus diffuses et leur fixation fut plus tardive. La Confédération et les Provinces-Unies constituent donc deux laboratoires pour penser deux types de frontières et de coexistence dans l'Europe moderne. Dans les deux cas, une coexistence s'impose, liée à la fragmentation de l'autorité politique. Au fur et à mesure de la cristallisation et de la stabilisation des frontières confessionnelles au XVII^e siècle, elles deviennent plus poreuses en termes de convivialité : le cas d'Abraham Chaillot en constitue une illustration exemplaire.

B. F.

BIBLIOGRAPHIE

DUHAMELLE Christophe, *La frontière au village. Une identité catholique allemande au temps des Lumières*, Paris 2010

FORCLAZ Bertrand (éd.), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel 2013

FORCLAZ Bertrand, « La coexistence au prisme des écrits personnels : le Mémoire d'Abraham Chaillot (1614-1673) » in Catherine MAURER, Catherine VINCENT (éds), *La coexistence confessionnelle en France et dans les mondes germaniques du Moyen Âge à nos jours*, Lyon 2015, pp. 131-144

FRANÇOIS Etienne, *Protestants et catholiques en Allemagne : identité et pluralisme, Augsbourg, 1648-1806*, Paris 1993

FRIJHOFF Willem, *Embodied belief. Ten essays on religious culture in Dutch history*, Hilversum 2002

KAISER Wolfgang, « Der Oberrhein und sein "konfessioneller Grenzverkehr". Wechselbeziehungen und Religionskonflikte im 16. und 17. Jahrhundert » in Wolfgang KAISER, Claudius SIEBER-LEHMANN, Christian WINDLER (éds), *Eidgenössische Grenzfälle : Mühlhausen und Genf/En marge de la Confédération : Mulhouse et Genève*, Bâle 2001, pp. 155-185

LÉCHOT Pierre-Olivier, *De l'intolérance au compromis. La gestion d'une coexistence confessionnelle, Le Landeron, XVI^e-XVIII^e siècles*, Sierre 2003

LOETZ Francisca, SIEBER Dominik, « Vivre la religion dans la Suisse de l'époque moderne » in Wolfgang KAISER (éd.), *L'Europe en conflits. Les affrontements religieux et la genèse de l'Europe moderne*, Rennes 2008, pp. 79-100

